

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Éditeur et administrateur.

ÉPIQUELTON DU COURRIER DU CANADA
2 Septembre 1891.—No 45

LES DRAMES DU FOYER

(SUITE)

Il se penait parfois à la regarder passer, frêle et blonde, glissant sur les tapis épais soulevés ou abaissant un rideau, tendant aux lèvres brûlantes de Nanteuil une boisson glacée, glissant un coussin sous ses pieds, mettant sous sa main un fleur, un fruit, se faisant sa gardienne et son ange, avec des prévenances et des soins qui l'attendrissaient soudainement.

Un jour même en la regardant il murmura :

—Aveugle ! j'ai été aveugle !
Et de ce moment il devint plus timide. Jusqu'alors il l'avait traitée en amie, presque en camarade, maintenant il ne le pouvait plus. Il interrogeait son regard, il lui demandait de lui raconter son enfance, tout ce qui se rattachait à elle l'intéressait et le charmait.

Angèle ne s'inquiétait point, ne soupçonnait rien. Elle ne voyait que Nanteuil, considérait Étienne comme un frère chargé de l'aider dans sa tâche.

Il lui parla un jour de son avenir, et Angèle prononça le mot de "covent". Comptait-elle donc y ensevelir sa jeunesse, quand son devoir serait rempli près de Nanteuil ? Durant huit jours, cette crainte attrista Étienne ; le neveu, il se dit que la pauvre enfant ne voyait peut-être pas le moyen d'arranger autrement sa vie.

La fortune de son oncle, cette fortune sur laquelle devait être prélevée une dot de cinq cent mille francs, était engloutie sans retour. Mme Nanteuil séparée de son mari serait-elle disposée à garder Angèle avec elle ? Quant à Cécile, il n'y fallait point songer : Kasio accaparait toutes ses peines, et d'ailleurs jamais Angèle ne consentirait à vivre près de Vinski. Dieu seul lui serait donc un refuge et une consolation, et elle se jetterait dans son sein avec la confiance d'une enfant qui sait que tout remède s'y apaise, que toute espérance s'y décalte et s'y anime.

Progressivement Angèle s'empara de l'esprit d'Étienne, sans y songer, sans le vouloir. Si elle avait gardé dans son esprit la trace des rêves d'autrefois, quand elle ignorait encore les projets de Nanteuil sur Darthos, elle n'eût pas agi autrement qu'elle ne le faisait. La plus habile coquette ne vaudra jamais la naïveté d'une âme simple qui laisse voir ses impressions comme une savane en fleurs livre ses impressions comme une savane en fleurs livre ses corolles embaumées à la brise tropicale.

Cependant Étienne ne crut pas avoir le droit de dire un seul mot de ses sentiments secrets avant la célébration du mariage de Cécile.

—Je demande à Dieu une femme comme vous ! lui avait-il dit.
Et Angèle s'était enfuie ravie charmée, et sentant le besoin de pleurer. Elle le devinait bien il l'aimait maintenant.

Peut-être aurait-elle dû faire appel à une fierté loin de son âme, et lui reprocher d'avoir pris le strass pour le diamant, mais elle ne le tenta pas. Elle rougit et s'enfuit, ce fut tout ce qu'elle put faire. Du reste, ménageant les susceptibilités de cette enfant, Étienne ne fit plus d'allusion à son secret désir. Il attendait le résultat de la cure entreprise par le docteur Toussaint pour le salut de Nanteuil. Alors seulement, quand le romancier serait en pleine possession de sa raison, quand il se rendrait compte des efforts qu'il devrait multiplier pour le rachat du passé, Darthos lui avouerait que son cœur ne lui appartenait plus, et qu'il lui demandait la main de sa seconde fille.

Ils s'entendirent sans se parler, sans échanger de confidences et de promesses ; Étienne ne demanda point d'aveux à Angèle, Angèle n'exigea point de promesses d'Étienne ; ils parurent continuer à s'oublier et fidèlement ils veillèrent avec Toussaint sur la raison à demi perdue du romancier.

XIII

LE RACHAT

Au cinquième étage d'une maison de modeste apparence, un vieillard achevait de ranger une chambre presque pauvre. Les meubles étaient de forme ancienne et de faible valeur ; sur les murailles s'élevait un

papier d'un ton doux, mais qui ne devait pas coûter plus de douze sous le rouleau. Quelques pots de fleurs égayaient la croisée, mais c'était des fleurs de pauvres gens, qui lèvent au printemps, et meurent à la fin de l'été, après avoir donné quelques corolles pâles à l'averse soleil parisien.

Ce serviteur semblait inquiet, et son regard consultait souvent un pastel assez beau suspendu au-dessus d'une console.

—Comme ils tardent ! murmura-t-il, pourvu qu'il ne soit rien arrivé de fâcheux à monsieur.

Le roulement d'un fiacre se fit entendre et le domestique, se penchant à la fenêtre, regarda dans la rue.

—Les voici ! fit-il j'avais peur ! J'ai toujours peur, maintenant... J'entends le pas léger de mademoiselle Angèle dans l'escalier... Dieu la bénisse, l'excellente jeune fille !

Le serviteur ouvrit la porte toute grande avec la solennité des jours anciens, puis il s'effaça contre la muraille.

Le roulement d'un fiacre se fit entendre et le domestique, se penchant à la fenêtre, regarda dans la rue.

—Les voici ! fit-il j'avais peur ! J'ai toujours peur, maintenant... J'entends le pas léger de mademoiselle Angèle dans l'escalier... Dieu la bénisse, l'excellente jeune fille !

Le serviteur ouvrit la porte toute grande avec la solennité des jours anciens, puis il s'effaça contre la muraille.

Le roulement d'un fiacre se fit entendre et le domestique, se penchant à la fenêtre, regarda dans la rue.

—Les voici ! fit-il j'avais peur ! J'ai toujours peur, maintenant... J'entends le pas léger de mademoiselle Angèle dans l'escalier... Dieu la bénisse, l'excellente jeune fille !

Le serviteur ouvrit la porte toute grande avec la solennité des jours anciens, puis il s'effaça contre la muraille.

Le roulement d'un fiacre se fit entendre et le domestique, se penchant à la fenêtre, regarda dans la rue.

—Les voici ! fit-il j'avais peur ! J'ai toujours peur, maintenant... J'entends le pas léger de mademoiselle Angèle dans l'escalier... Dieu la bénisse, l'excellente jeune fille !

Le serviteur ouvrit la porte toute grande avec la solennité des jours anciens, puis il s'effaça contre la muraille.

Le roulement d'un fiacre se fit entendre et le domestique, se penchant à la fenêtre, regarda dans la rue.

—Les voici ! fit-il j'avais peur ! J'ai toujours peur, maintenant... J'entends le pas léger de mademoiselle Angèle dans l'escalier... Dieu la bénisse, l'excellente jeune fille !

Le serviteur ouvrit la porte toute grande avec la solennité des jours anciens, puis il s'effaça contre la muraille.

Le roulement d'un fiacre se fit entendre et le domestique, se penchant à la fenêtre, regarda dans la rue.

—Les voici ! fit-il j'avais peur ! J'ai toujours peur, maintenant... J'entends le pas léger de mademoiselle Angèle dans l'escalier... Dieu la bénisse, l'excellente jeune fille !

Le serviteur ouvrit la porte toute grande avec la solennité des jours anciens, puis il s'effaça contre la muraille.

Le roulement d'un fiacre se fit entendre et le domestique, se penchant à la fenêtre, regarda dans la rue.

—Les voici ! fit-il j'avais peur ! J'ai toujours peur, maintenant... J'entends le pas léger de mademoiselle Angèle dans l'escalier... Dieu la bénisse, l'excellente jeune fille !

Le serviteur ouvrit la porte toute grande avec la solennité des jours anciens, puis il s'effaça contre la muraille.

Le roulement d'un fiacre se fit entendre et le domestique, se penchant à la fenêtre, regarda dans la rue.

—Les voici ! fit-il j'avais peur ! J'ai toujours peur, maintenant... J'entends le pas léger de mademoiselle Angèle dans l'escalier... Dieu la bénisse, l'excellente jeune fille !

Le serviteur ouvrit la porte toute grande avec la solennité des jours anciens, puis il s'effaça contre la muraille.

Le roulement d'un fiacre se fit entendre et le domestique, se penchant à la fenêtre, regarda dans la rue.

—Les voici ! fit-il j'avais peur ! J'ai toujours peur, maintenant... J'entends le pas léger de mademoiselle Angèle dans l'escalier... Dieu la bénisse, l'excellente jeune fille !

Le serviteur ouvrit la porte toute grande avec la solennité des jours anciens, puis il s'effaça contre la muraille.

Le roulement d'un fiacre se fit entendre et le domestique, se penchant à la fenêtre, regarda dans la rue.

—Les voici ! fit-il j'avais peur ! J'ai toujours peur, maintenant... J'entends le pas léger de mademoiselle Angèle dans l'escalier... Dieu la bénisse, l'excellente jeune fille !

Le serviteur ouvrit la porte toute grande avec la solennité des jours anciens, puis il s'effaça contre la muraille.

Le roulement d'un fiacre se fit entendre et le domestique, se penchant à la fenêtre, regarda dans la rue.

—Les voici ! fit-il j'avais peur ! J'ai toujours peur, maintenant... J'entends le pas léger de mademoiselle Angèle dans l'escalier... Dieu la bénisse, l'excellente jeune fille !

LES GRANDS MAGASINS

Au commencement de juillet, M. l'abbé Garnier prononçait à Paris, dans la salle des Mille-Colonnes, un discours au sujet de la concurrence entre les diverses catégories de magasins. L'éloquent orateur exposait les inconvénients désastreux d'un régime où le moyen et le petit commerce se trouvent fatalement écrasés par les grands établissements. Sur la proposition de M. l'abbé Garnier, l'assistance a résolu de s'adresser à Sa Sainteté Léon XIII, en le priant de traiter cette question si importante comme le Saint-Père vient de le faire pour la condition des ouvriers dans l'industrie. Voici le texte de cette adresse :

Très Saint-Père,

Voyant les maux qui accablent le monde du commerce, la concurrence engendrée par la liberté sans limites et les funestes conséquences du penchant qu'en a de plus en plus à concentrer toute espèce de commerce dans une même maison, savoir : la ruine infaillible du moyen et du petit commerce, le manque de travail qui jette beaucoup d'ouvriers et d'employés dans la misère, la décadence de la famille et l'impossibilité pour les ouvriers et employés de bonne volonté d'arriver jamais au petit patronat ;

Considérant avec quelle sagesse vous avez, dans votre dernière Encyclique, tracé au monde du travail l'application des principes de justice et de charité qui doivent le régler en toute chose, s'il veut retrouver la paix, la prospérité et le bonheur ;

Sachant que votre voix ne serait ni moins compétente ni moins écoutée dans les questions du commerce que dans celles du travail si, cédant à nos instances, elle s'élevait pour dire comment les choses doivent être comprises pour que tout le monde vive ;

Nous soussignés, commerçants français, venons supplier Votre Sainteté de bien vouloir tracer également, dans un document qui sera notre direction et notre sauvegarde, l'application des lois de la justice et de la charité en ce qui concerne la liberté du commerce et de la concurrence.

Le Bulletin de l'Union des syndicats du commerce et de l'industrie reproduit cette requête. Il y ajoute les intéressantes observations que voici. Elles font juger de la gravité du problème. Elles contiennent des conseils qui amélioreraient l'état de choses actuel et qui prépareraient la solution réclamée :

M. l'abbé Garnier a fort bien saisi toute la portée du problème économique à résoudre. "Après avoir supprimé tous les intermédiaires, disait-il dans l'invitation à sa conférence, le monopole commercial imposera ses prix aux grandes fabriques et, par contre coup, amènera la ruine des ouvriers en abaissant notablement les salaires." L'industrie elle-même est, en effet, menacée par le fléau qui s'accroît de jour en jour, et le sort des ouvriers comme celui des artisans à façon est en jeu dans cette crise redoutable.

Vous sommes d'accord aussi avec M. l'abbé Garnier pour reconnaître que la justice et de la charité sont toutes deux nécessaires, si l'on veut guérir le monde industriel et commercial de cette grave maladie. La justice seule risquerait d'être impuissante ; il faut en outre un généreux dévouement à tous ceux qui souffrent, une intelligente sollicitude en faveur de ceux qui ne peuvent lutter seuls contre les lois de fer imposées par l'intérêt égoïste.

Mais entrons dans les solutions pratiques.

On a proposé surtout une réforme de l'impôt des patentes pour répartir plus justement les charges, eu égard au chiffre d'affaires, au nombre d'employés, aux genres divers de commerces réunis dans la même maison. Sans doute il y a quelque chose à faire dans cet ordre d'idées ; une loi est à l'étude de la chambre des députés, et la commission parle-

montaire qui la prépare procède à une enquête que nous croyons sérieuse. Cette commission a entendu dernièrement le président de la chambre de commerce d'Orléans, qui a demandé que les patentes fussent établies d'après le montant du loyer et le nombre des personnes employées, quelle que soit la nature des emplois ; elle a entendu aussi directeur de la Belle Jardinière qui a paru favorable à l'idée d'établir des patentes d'après le chiffre des bénéfices. Mais d'autre part, une délégation des fabricants de dentelles et de lacets de Saint-Chamond, Lyon et Douai devant cette même commission s'est déclarée favorable aux grands magasins qui ont donné une vive impulsion à la vente des produits industriels, dont les délégués avaient mission de plaider la cause. Un fabricant de tapis s'est, de son côté, élevé contre toute modification à la législation actuelle.

Ces faits nous permettent, ce semble, de conclure que les fabricants eux-mêmes, ou du moins bon nombre d'entre eux, font cause commune avec les grands magasins. C'est que la fabrication est constamment préoccupée de l'écoulement de ses produits ; or les grands magasins sont des canaux admirablement construits et entretenus pour conduire et déverser dans la clientèle les objets fabriqués par toutes les industries. Il est vrai qu'ils font souvent la loi aux producteurs pour la réduction des prix mais ils sont capables de recevoir et de faire accepter par les acheteurs de telles quantités de marchandises, que l'inconvénient paraît largement compensé par l'avantage. Ajoutez qu'ils paient fort bien, qu'ils demandent eux-mêmes à payer comptant, et vous comprenez l'intérêt que les fabricants ont ou croient avoir à conserver d'aussi précieux auxiliaires.

D'autre part, la clientèle elle-même tient beaucoup aux grands magasins. Elle y court, elle s'y presse, elle s'enthousiasme des richesses qu'elle y voit exposées et annoncées à si bas prix, des facilités qu'elle y trouve pour les approvisionnements les plus variés et la satisfaction de ses fantaisies. Or, de qui se compose cette clientèle ? De tout le monde ou de presque tout le monde, sans excepter les députés et les sénateurs ou leurs femmes et leurs filles. Comment donc espérer le vote d'une loi quelconque qui augmente les charges des grands magasins au point de les empêcher de vivre aux dépens des autres maisons ?

(A suivre)

L'ENCYCLIQUE "RERUM NOVARUM"

ET SES ENSEIGNEMENTS

DEUXIÈME ARTICLE

Analyse détaillée de l'Encyclique

(Suite)

II.—L'Etat, de son côté, doit d'abord procurer, par une sage administration, la prospérité générale ; spécialement assurer aux faibles le bienfait de la justice et de l'égalité devant la loi, améliorer la fortune publique et le sort des ouvriers et protéger l'ordre sociale contre les injustices et les séditions. Ici le Pape détermine en quelques mots quel est le caractère et la limite de l'intervention de l'Etat : Les limites seront déterminées par la fin "même qui appelle le secours des lois, c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers." Et il ajoute que l'Etat doit s'occuper plus spécialement des faibles et des indigents. Nous aurons à revenir sur le rôle de l'Etat.

L'Etat doit ensuite : 1o protéger la propriété en réprimant les attentats et les excitations qui la menacent et en prévenant les grèves ; 2o sauvegarder les intérêts moraux, et, pour cela, assurer aux travailleurs le repos du dimanche ; 3o sauvegarder la santé et les forces physiques des ouvriers par une

limitation du travail pour tous, mais spécialement pour les enfants et les femmes ; 4o assurer une juste fixation des salaires : ici le Pape traite tout au long magistralement et avec des arguments que nul autre n'aurait osé produire d'une manière aussi absolue, la grande question des salaires, que nous étudierons à part.

Plusieurs ont dû penser que Léon XIII fait ainsi une grande part à l'Etat. Mais quand nous aurons montré en détail, avec Léon XIII, sur quels principes se fonde l'intervention de l'Etat, quel est son caractère, quelles sont ses limites, on conviendra facilement qu'il y a rien de plus sage, ni sur quoi on puisse plus paisiblement s'accorder.

Après la part de l'Eglise et de l'Etat vient celle des patrons et des ouvriers qui doivent contribuer par eux-mêmes à la guérison du mal social.

III.— Les patrons et les ouvriers doivent de leur côté, prendre part aux œuvres qui peuvent soulager efficacement l'indigence et opérer un rapprochement entre les deux classes, travailler au rétablissement des corporations.

Cette matière étant très importante, Léon XIII la traite en remontant aux principes qui la dominent. Les corporations sont des sociétés privées : Léon XIII commence par établir : 1o ce que sont les sociétés privées et leur différence avec la société républicaine ; 2o leur droit naturel à l'existence, droit que l'Etat ne peut contester ou leur ravir ; 3o le droit qu'a l'Etat d'interdire une société qui, en vertu de "ses statuts organisés, poursuivrait une fin en opposition flagrante avec la probité, avec la justice, avec la sécurité de l'Etat. Mais, encore, ajoute le Pape, faut-il qu'en tout "cela les pouvoirs publics n'agissent qu'avec une très grande circonspection, pour éviter d'empiéter sur les droits des citoyens et de statuer, sous couleurs "d'autorité publique, quelque chose qui serait dévoué par la raison. Car une loi "ne mérite obéissance qu'autant qu'elle "est conforme à la droite raison et à la "loi de Dieu." Le Pape fait en passant, l'application de ces principes généraux aux ordres religieux et blâme les attentats dont ils sont l'objet.

Il touche ensuite aux corporations. Il montre en premier lieu la nécessité de de les créer pour secouer un joug injuste et intolérable. — Il loue en second lieu les efforts déjà tentés dans ce but et, en passant, il trace rapidement le rôle de l'Etat : "Que l'Etat, dit-il protège "ces sociétés fondées selon le droit ; "que toute fois il ne s'immisce point "dans leur gouvernement intérieur "et ne touche point aux ressorts intérieurs qui leur donnent la vie ; car le "mouvement vital procède essentielle- "ment d'un principe intérieur et s'éteint "très facilement sous l'action d'une cause externe". — En troisième lieu, il indique les grandes lignes de leur organisation : les intérêts moraux et religieux assurés et mis à la base de ces créations, les fonctions convenablement réparties. Les offices sagement accomplis et les dissensions prévenues par l'arbitrage. — Enfin il fait ressortir, en quatrième lieu, les avantages qu'on est en droit d'espérer, pour le bien social, de ces institutions réunies et approchées aux circonstances présentes : le bien-être procuré aux ouvriers, la prospérité publique développée, la bienveillance reconduite aux classes laborieuses, et celles-ci ramenées à la foi qui aura procuré leur affranchissement.

Ainsi se termine le corps de l'Encyclique.

III

(V. p. 1. et 2)

La conclusion, qui est très courte, ne renferme que deux idées. La première est le résumé de toute l'Encyclique sous forme d'exhortation aux gouvernements, aux patrons et aux ouvriers, enfin aux ministres de l'Eglise, de s'acquitter chacun de la tâche qui leur revient. La seconde est une exhortation à la charité : "C'est en effet, dit le Pape, d'une abondante effusion de charité qu'il faut

"principalement attendre le salut ; Nous "parlons de la charité chrétienne qui "résume tout l'Évangile et qui tou- "jours prête à se dévouer au soulagement "du prochain, est un antidote très assu- "rés contre l'arrogance du siècle et l'a- "mour immodéré de soi-même : vertu "dont l'apôtre saint Paul a décrit les "offices et les droits divins dans ces "paroles : La charité est patiente ; elle "est bénigne ; elle ne cherche pas son "propre intérêt ; elle souffre tout ; elle "supporte tout."

C'est sur ces paroles que se termine l'Encyclique ; c'est sur elles que nous terminons l'analyse de ce document n'estimant rien de plus heureux que de voir, dans toute la société chrétienne le désir du Pape s'accomplir par le plus large et le plus complet épanouissement de la charité.

F. PERRIOT, prêtre,
Supérieur du grand séminaire
de Langres

NOS MEDECINS A PARIS

LE DOCTEUR CHARLES VERGE JUNIOR

Le docteur Charles Verge est fils du médecin du même nom qui occupa avec tant de distinctions et de mérite les fonctions de professeur de pathologie interne à l'université-Laval de Québec.

Rappelons à cette occasion que le docteur Ch. Verge, père, fut un des premiers Canadiens qui vinrent étudier la médecine à Paris : il était accompagné du docteur Simard et de M. François Langelier. C'était en 1863, et à cette époque, ils étaient bien rares les Canadiens qui se décidaient à travers l'Océan pour achever en Europe leurs études scientifiques ou artistiques. Quel progrès depuis cette vingtaine d'années !

Le fils ne pouvait que suivre l'exemple du père, aussi, après avoir été reçu médecin en mars 1890 à l'université-Laval et avoir passé plusieurs mois à l'hôpital polyclinique de New-York, le docteur Ch. Verge, fils, vint-il se joindre, au mois d'août de l'année dernière, au groupe déjà nombreux de ses collègues à Paris.

Décidé à se livrer plus spécialement aux maladies des femmes (obstétrique et gynécologie), le docteur Ch. Verge, fils, suivit la clinique du docteur Tarnier de la rue d'Arts ; il est aujourd'hui l'élève privé de cet éminent praticien, comme il est également l'élève privé du docteur Tessier, un des chefs de clinique de ce même établissement. Cette situation particulière, qui le met en rapport plus direct et plus intime avec ces savants professeurs, est d'un grand avantage pour lui. En dehors, des nombreux accouchements qu'il peut y faire ; il y étudie le fameux palper abdominal qui a rapporté une véritable révolution dans la science obstétricale et a sauvé la vie à tant de femmes.

N'ayant pas la prétention de faire ici un cours de médecine, nous ne pouvons entrer dans des détails techniques, disons seulement que cette façon de procéder, encore nouvelle, et due à la grande expérience des docteurs Pinard et Tarnier, donne déjà des résultats immenses et en rendra encore davantage quand elle sera vulgarisée par nos compatriotes au Canada et en Amérique.

Pour la gynécologie opératoire, le docteur Verge suit à l'hôpital Lourcine le service du docteur Pozzi, il participe également aux travaux du docteur Auvard qui tient une clinique de gynécologie justement réputée dans la rue Mallebranche.

Tout en comptant rester spécialiste, notre compatriote ne néglige pas la médecine générale, il suit assidûment à la Charité les cours des docteurs Potain, Constantin Paul et autres praticiens célèbres pour la pathologie interne. Avec de pareils éléments, le docteur Ch. Verge ne peut manquer d'acquiescer une brillante situation. Du reste, il a de qui tenir. Qu'il marche sur les traces de son père si unanimement respecté et estimé comme médecin à Québec.—C'est le meilleur souhait que nous puissions lui adresser.

M. OR.



CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

Service de train solide. — Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parlants et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston.

LET APRES LUNDI, le 29 JUIN 1891 les trains circuleront comme suit :

EXPRESS. — Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 h. P. M., arrive à Sherbrooke à 8.00 P. M., arrive à New-Port, à 11.47 A. M.

EXPRESS. — Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 h. P. M., arrive à Sherbrooke à 8.00 P. M., arrive à New-Port, à 11.47 A. M.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

EXPRESS. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.15 h. p. m., de Lévis à 1.40 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.45 heures p. m., arrive à St-François à 6.46 p. m.

TELEGRAPHIE

Parlement Fédéral

Ottawa, 31 août 1891

En réponse à M. Rider, M. FOSTER dit qu'il existe depuis 1882 un traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Ce traité expirera au mois de mai 1892. Le beurre, le fromage et le lard ne sont pas inclus dans ce traité, mais le seraient, que le Canada ne jouirait pas de la réduction sur ces articles parce que le traité n'inclut pas les colonies de l'Angleterre.

En réponse à M. McMullen, M. HAGGART dit que les noms des employés délégués dans le service des douanes à Montréal, sont MM. J. J. Campbell et Richard Thomas. Depuis que les délégués ont été découverts, Campbell s'est enfui aux États-Unis et Thomas est mort. Les livres de Campbell étaient bien tenus et une partie de l'argent détourné par lui a été recouvré.

En réponse à M. Brodeur, M. DEWDNEY dit que le gouvernement a commencé en 1887 des négociations avec l'honorable sénateur Guévremont pour l'achat d'un terrain à la demande des pilotes. Ce terrain était utile à la navigation, les pilotes l'utilisant pour garder leur matériel et s'y abriter. Le gouvernement a payé ce terrain \$66 de l'argent, sans réserve d'aucune sorte de la part du vendeur.

En réponse à M. Choquette, M. FOSTER dit que le département des douanes a payé un mois de salaire à \$3 par jour à M. C. N. Robitaille, de Québec, et ses dépenses de voyage. Cette somme a été prise sur les contingents.

En réponse à M. McMullen, M. HAGGART dit que le gouvernement se propose de présenter au Parlement de Québec une mesure législative basée sur le rapport de la Commission du travail.

Vu la maladie de l'honorable M. Bowell, la discussion sur la remise de débetures du chemin de fer du Nord est renvoyée à demain.

La Chambre a discuté longuement le crédit de \$25,000 accordé à la ligne Furness, pour le service transatlantique entre St-Jean, Terre-Neuve, et Liverpool.

L'opposition se prononce contre le système de subventions aux lignes de navigation. Pendant le reste de la séance, la Chambre a voté les crédits du département de l'Intérieur.

Ottawa, 1er septembre.

La chambre se forme en comité sur la résolution pourvoyant conciliation et décharge de certains bons hypothécaires de la compagnie du chemin de fer du Nord tenus par le gouvernement.

Sir JOHN THOMPSON explique que des subsides au montant de \$1,500,000 furent votés par le parlement en 1884 et 1885 pour être employés de telle façon que la ville de Québec et la région au nord du Saint-Laurent pussent être atteints et desservis par le Pacifique canadien. Il fut résolu que, pour cela, de faire des améliorations sur le chemin de fer du Nord. En 1885, le gouvernement fit un arrangement en vertu duquel le Pacifique prit possession du chemin à la charge de le mettre sur un pied égal à la ligne entière. Il fut convenu que si les revenus, toutes dépenses payées, étaient insuffisants pour défrayer le montant de l'intérêt des bons hypothécaires de la dite compagnie du chemin de fer du Nord, y compris les débetures tenues par le gouvernement de Québec comme sûreté collatérale, le gouvernement appliquerait l'intérêt de \$970,000 à 4 pour cent par année, en tout ou en partie suivant le besoin, à payer le déficit.

Mais si les revenus du chemin suffisent à payer l'intérêt sur les dits bons, la compagnie ne pourra rien réclamer du gouvernement. Subséquemment, le gouvernement appliqua la somme de \$970,000 à l'achat des bons du chemin de fer du Nord qui s'élevaient à \$1,108,626, mais il était entendu que l'intérêt sur ces bons serait appliqué en tout ou en partie, de la même manière et au même degré que l'intérêt sur les \$970,000.

Depuis l'arrangement le Pacifique n'a pas payé l'intérêt ni aucune partie des bons du gouvernement. Les rapports ont prouvé que les recettes du chemin de fer du Nord ont été insuffisantes pour rencontrer l'intérêt sur les bons hypothécaires. Le déficit au 31 décembre 1890 était de \$5,343,650.36.

Une bonne partie de cette somme a été dépensée pour la construction de ponts et pour l'amélioration de la voie. Ces améliorations ont plus servi la Compagnie que Québec et les villes et villages situés entre St-Martin et Québec, l'objet du subside octroyé par le gouvernement n'a pas été atteint. Il est donc dans l'intérêt du pays que le gouvernement cantele ces bons.

Sir John Thompson a ensuite déclaré que la compagnie se propose d'augmenter son matériel roulant, y compris les chars dortoirs, et les autres chars, de manière à dépenser \$350,000 pour perfectionner le chemin entre Québec et St-Martin.

La compagnie s'engage aussi à construire dans la ville de Québec un élévateur à grains, un hangar à farine, aux Trois-Rivières, un petit élévateur à grains, des améliorations au chemin de fer de ceinture et à l'embranchement des Piles. La compagnie s'engage à dépenser environ \$650,000.

L'HON. M. LAURIER n'a aucune objection particulière à la motion, mais il trouve que le gouvernement a un peu retardé à amener cette législation qui était devenue nécessaire par le fait que le gouvernement ne s'était pas conformé à l'esprit de la législation de 1885.

L'HON. M. CHAPLEAU explique la position du gouvernement et maintient que la présente mesure n'est pas tardive. M. AMYOT, dans un long discours, attaque le gouvernement pour sa négligence envers la ville de Québec. La présente résolution n'est qu'une mesure tardive de justice accordée à contre-cœur et dans un but politique. Il prétend que le gouvernement a laissé la société des ouvriers de bord ruiner le commerce de Québec. Le chemin de fer du Pacifique canadien, en dépit de la législation de 1885, a mis Québec de côté. Il ne blâme pas cependant la compagnie, parce que le gouvernement ne lui avait pas laissé le choix dans l'affaire. Il ne s'objecte pas à la présente résolution, mais il ne trouve pas qu'elle va assez loin. Les citoyens de Québec ont eu une promesse d'aide pour la construction d'un pont sur le St-Laurent l'an

née dernière, et cependant le gouvernement n'a encore rien fait. Il pense que le moins que le gouvernement pourrait faire serait de subventionner une ligne de bateaux-passeurs à Québec.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR

M. BARRON fait un long discours en faveur de la construction du canal de la vallée de Trent.

MM. Stevenson, Barnham, Corby, Haggart et Walsh parlent aussi sur ce sujet. La chambre se forme alors en comité des subsides et vote les estimations pour le département des affaires des savages.

A 1.50 la chambre s'ajourne.

LA FETE OUVRIERE

Démonstration imposante

Québec a été témoin hier d'une grande démonstration ouvrière.

Tous les corps de métier y étaient largement représentés.

La température n'était pas beaucoup favorable, malgré cela la procession était immense : plus de 10,000 ouvriers y ont pris part.

Une messe a été célébrée à Saint-Sauveur. Le R. P. Legrand officiait assisté du R. P. Drouet comme diacre et de M. l'abbé Kirouack comme sous-diacre.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Delisle, vicaire à Saint-Roch.

Après la messe, la procession a commencé à défilé, en partant de la place du marché Saint-Pierre, par les rues Saint-Valier, Saint-Joseph, Saint-Paul, Saint-Pierre, Côte de la Montagne, Buade, Fabrique, Saint-Jean, Saint-Augustin, D'Aiguillon, Côte d'Abraham, Saint-Valier, Du Pont, jusqu'au parc Déry.

ORDRE DE LA PROCESSION

Société bienveillante des journaliers de navires, section no 1, avec bannière. Section no 2, avec bannière.

Section no 3, avec corps de musique et drapeau. Section no 4, avec bannière.

Section no 5, avec corps de musique et bannière.

Corps de musique de District des Chevaliers du Travail. Assemblée Mécaniques des C du T No 10, 1061.

Assemblée Lévis des C du T No 10, 123. Assemblée Champlain des C du T No 10, 581, avec char allégorique.

Assemblée industrie des C du T No 10, 829 de Lévis.

Assemblée Jacques-Cartier des C du T No 10, 870.

Assemblée Papineau des C du T No 713. Assemblée Sillery des C du T No 1007.

Assemblée Québécoise des C du T No 1278, avec corps de musique et char allégorique.

Assemblée du Cap-Rouge, No 2508. L'Assemblée du district, No 20.

L'Union Typographique No 159 avec corps de musique, char allégorique et bannière.

L'Union des Relieurs. L'Union des Barbiers.

L'Union des Peintres avec bannière. L'Union des Boulangers.

L'Union Typographique No 160, avec corps de musique.

L'Union des Plombiers, Ferblantiers et Couvreurs, avec drapeau.

L'Union des Tailleurs de Hards. Corps de Musique des Ouvriers Cordonniers.

L'Union des Tailleurs de Cuir avec drapeau. Les Monteurs.

L'Union secourable des Cordonniers machinistes. L'Union des Tanneurs et Corroyeurs.

L'Union des Tailleurs de Pierre avec char allégorique. L'Union des Plâtriers, Maçons et Briqueurs.

Perry Davis' PAIN-KILLER. Pour CRAMPES, FRISSONS, COLIQUES, DIARRHÉE, DYSENTERIE, CHOLÉRA MORBUS, et toutes les MALADIES des INTESTINS.

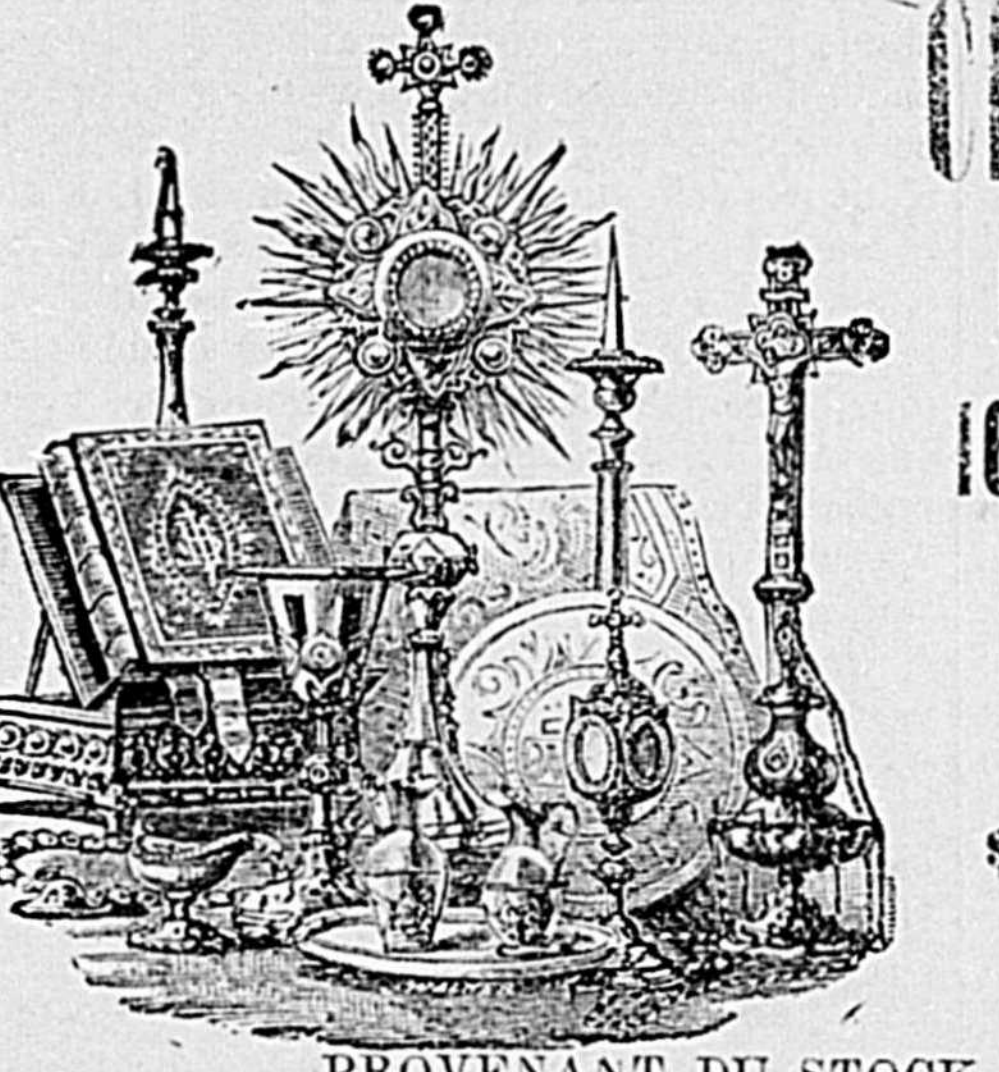
AGIT INSTANTANÉMENT. Pour CRAMPES, FRISSONS, COLIQUES, DIARRHÉE, DYSENTERIE, CHOLÉRA MORBUS, et toutes les MALADIES des INTESTINS.

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON? ALLEN'S LUNG BALSAM. AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, CROUP, CONSUMPTION, &c.

LA COMPAGNIE CHINIC QUÉBEC

Ancienne maison Méthot fondée en 1808 Successeurs de BEAUDET & CHINIC.

Marchands Quincailliers en Gros et en Détail FOURNISSEURS ORDINAIRES des Fabriques des Institutions Religieuses et d'Education



Quantité PAROISSIALE C. B. LANCTOT, 1664, rue Notre-Dame, Montréal. P. Q. AVANTAGE EXTRAORDINAIRE!! \$50,000 d'Ornements d'Eglise, Statues, Chemins de Croix, etc., etc.

PROVENANT DU STOCK DE LA FAILLITE DE DESAULNIERS, FRÈRE & CIE., No 1617, Rue Notre-Dame, Montréal. dont je viens de faire l'acquisition à des conditions exceptionnelles, à être vendus à des prix extrêmement bas. Voyez par exemple :

150 CHASUBLES valant \$12 pour \$ 6. 50 " " " 20 " 12. 50 " " " 35 " 20. LE STOCK DE QUÉBEC, 9, RUE BUADE, est aussi ma propriété, et sera en vente pendant le temps de la retraite ecclésiastique de Québec.

FRECHON & CIE., 1645, rue Notre-Dame, MONTREAL, Fabricants et Importateurs d'Ornements d'Eglises ET DE Statues Religieuses.

BOURDON D'ALARME ELECTRIQUE.

Elixir Resineux Pectoral. Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'Elixir Resineux Pectoral, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la gorge et des Pouxmons.

Le SOUSSIGNÉ A POUR SPÉCIALITÉ DE poser des BOURDONS D'ALARME ELECTRIQUES CONTRE LES VOLEURS, et sollicite la clientèle de Mess. les Curés et des Fabriques de paroisses, des grandes maisons d'éducation, collèges, convents, et généralement des banes, comptés et des particuliers qui tiennent des valeurs dans leurs maisons.

Aussi, A suggérer et procurer les DYNAMOS et MOTEURS ELECTRIQUES LES PLUS PERFECTIONNÉS Et tous les articles concernant l'électricité, LAMPES, FILS, ÉRUIS (SOCKETS), COMMUTATEURS (SWITCH) Le tout aux conditions les plus libérales ABEL HUOT, Ingénieur Electricien. QUÉBEC. Q. ébec, 18 août 1891.

CATARRH. Le remède de Pius pour le catarrhe est le meilleur, le plus agréable à prendre, et le meilleur marché.

NOUVEAU MAGASIN MUSIQUE. Rivière-du-Loup, en bas. NOUS AVONS OUVERT une succursale à la RIVIERE-DU-LOUP sous la égérance de notre sympathique solliciteur des ventes, M. HENRI E. LAVIGUEUR, dont la confiance du public et en particulier du monde musical lui est acquise par sa courtoisie, son urbanité et les efforts qu'il a toujours apportés à les bien servir.

PIANOS HALLET, DAVIS & CO., de BOSTON. SCHUBERT PIANO CO., de NEW-YORK. O. NEWCOMBE & CO., de TORONTO. MENDELSSOHN PIANO CO., de TORONTO. EVANS BROTHERS, de INGERSOLL.

HARMONIUMS Thomas Organ Co et W. Doherty & Co. INSTRUMENTS DE CUIVRE Jérôme, Thibouville, Lamy, PARIS, FRANCE. HENRI E. LAVIGUEUR, Gérant de la succursale Rivière-du-Loup. Bernard, Fils & Cie EDITEURS DE MUSIQUE, 135 et 137, rue St-Jean et Ste-Ursule, Haute-Ville, Québec. Québec, 11 juillet 1891—11 déc. 90—Jan. 93

LIGNE ALLAN. SOUS CONTRAT AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET DE TERRENEUVE POUR LE TRANSPORT DES MALLEES 1891—Arrangements d'été—1891

Les lignes de cette compagnie se composent des steamers suivants, à doubles engins, construits sur Clyde. TOUT FER ET EN ACIER. Ils sont construits en compartiments ETANCHES, ne sont pas surpassables en force, vitesse et confort, et sont fournis de toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer.

Table with columns: De Liverpool, De Derry, Steamers, De Québec. Dates: 21 Mai, 28 Mai, 4 Juin, 11 Juin, 18 Juin, 25 Juin, 2 Juillet, 9 Juillet.

* Le steamer Mongolian ne transporte pas de passagers de l'intermédiaire et de l'entrepont à Liverpool. Le Parisien, le Sardinian, et le Mongolian sont éclairés par la lumière électrique. Prix du passage de Québec.

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Montréal à Glasgow ou vers le. Dates: 28 Mai, 4 Juin, 11 Juin, 18 Juin, 25 Juin.

Table with columns: De Londres, Steamers, De Montréal à Lond le ou vers le. Dates: 14 Mai, 28 Mai, 11 Juin, 25 Juin.

Les billets de retour, bons pour 12 mois, émis à des prix réduits. On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance. Un médecin expérimenté se trouve sur chaque steamer. Les steamers de Liverpool devront quitter Québec à 9 h. A. M., à la date de départ précitée. Des billets de connaissements pour la traversée sont donnés à Liverpool et dans les ports du Continent pour tous les ports du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLANS, RAE & CIE., Agents A Québec, 12 juin 1891. A LOUER. UN LOGEMENT très confortable, au No 81, RUE GRANT, ci-devant occupé par M. F. A. Jeffery, maintenant décedé. Possession immédiate. S'adresser à JEFFERY, MONTREUIL & CO., 60, Rue Dalhousie, Québec, 28 août 1891—15j. 269

LOUIS JOBIN Sculpteur et Statuaire. Coin des Rues Clair Fontaine et Burton. QUARTIER MONTCALM QUÉBEC. Québec, 9 mai 1891—30 mars—Jan. 130

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1891—Arrangements d'été—1891

LET APRES LUNDI, le 22 JUIN 1891, les trains sur ce chemin de fer circuleront quotidiennement (le dimanche excepté) comme suit :

Les trains quitteront Lévis Express pour la Rivière-du-Loup et Dalhousie... 7.25 Accommodation pour la Rivière-du-Loup... 10.40 Express pour Halifax et Saint-Jean... 14.30 Accommodation pour la Rivière-du-Loup... 17.45

Les trains arriveront à Lévis Accommodation de la Rivière-du-Loup... 5.15 Express de St-Jean et Halifax... 10.40 Accommodation de la Rivière-du-Loup... 16.45 Express de Dalhousie et Rivière-du-Loup... 20.05

Le char dortoir attaché au train Express qui part de Lévis à 7.25, se rend à Dalhousie, et celui du train express qui part de Lévis à 14.30 va jusqu'à Halifax.

Tous les chars de ce train sont éclairés à la lumière électrique et chauffés à la vapeur. Le train qui arrive à Lévis à 10.40, circulera tous les jours à partir de la Rivière-du-Loup.

Tous les trains circuleront d'après le Eastern Standard Time.

On se procurera des billets et des informations pour la route, les taux du fret et des passagers en s'adressant à

L'AGENCE DE QUÉBEC, 49, RUE DALHOUSIE. D. POTTINGER, Surintendant en chef.

G. H. BURROUGHS COMPTABLE ET LIQUIDATEUR. S'occupe de la LIQUIDATION de FAILLITES. Audition de livres pour Banques Compagnies Incorporées, Maisons de Commerce, etc. Avantages particuliers pour la collection de dettes douteuses. Aussi l'achat et la vente d'actions de Banques, débetures, etc. Verra à l'achat et à la vente de propriétés, foncières, à commission. Spécialité : La gestion de successions vacantes et substitutions. BUREAU No. 95, Rue St-Pierre, Québec. Québec, 11 juin 1891—1 an. 210

Dernière Edition

Un avocat en detresse

M. LANGELIER SE MELE UNE SCÈNE PITOYABLE

On parle encore à Ottawa du ridicule immortel dont l'illustre M. François Langelier s'est habillé l'autre jour, des pieds à la tête.

Il faut lire le texte des bourdes commises par l'éminent député de Québec-Centre.

En voici un extrait : Ici, M. Langelier s'étant arrêté un instant, M. Barwick, croyant qu'il avait fini d'interroger le témoin, dit : " Je comparais maintenant pour l'honorable M. Robitaille et je crois comprendre que M. Langelier représente la province de Québec ; je produis une copie des notes du sténographe touchant l'accusation qu'il a portée et à laquelle je dois répondre.

M. Langelier.—Je ne puis formuler mon accusation.

M. Barwick.—Mais la voici en toutes lettres.

M. Langelier.—J'ignore ce qu'on a rapporté ; je ne puis répéter mon accusation et je ne veux pas être responsable d'un compte-rendu que je n'ai jamais vu.

M. Barwick.—Le rapporteur officiel a pris note de ce que vous avez dit.

M. Langelier fait observer ce qu'il a dit : c'est que \$118,000 des subventions fédérales et provinciales affectées à la première section du chemin avaient été mal appliquées. Je m'étais servi, dit-il, du mot "embezzled" et quelq'un m'a fait observer que l'expression était trop forte ; l'anglais n'est pas ma langue et je voulais rendre le mot "détournement". Je vais prouver que cette somme a été mal appliquée et je ne retire rien de ce que j'ai dit.

Il s'est servi du mot embezzled, et il a appris depuis que cette expression était trop forte !

Le savant professeur ! C'est détournement qu'il voulait dire. Et il ne retire rien de ce qu'il a dit.

Comment, vous ne retirez rien ? Maintenez-vous embezzled ?

—Non, je voulais dire détournement.

—Alors, vous retirez le mot embezzled ?

—Non, je ne retire rien.

—Alors, vous maintenez le mot embezzled ?

—Non ; c'est une accusation criminelle, je voulais dire détournement.

Retirez-t-il ? maintient-il ? Oui et non, non et oui ; on n'a jamais pu savoir au juste, ni lui non plus.

Il s'empêtre, il recule, il ne peut formuler son accusation, il a peur de la répéter.

Un pétrin des mieux conditionnés ! La réputation du savant professeur brille du plus vif éclat dans les cercles de la capitale, depuis vendredi dernier !

UN NOUVEAU SCANDALE UN MODESTE "BOOOLE" L'affaire du médaillier \$2000 de commission

Un nouveau scandale ! Oui, et c'est toujours le système de commission forcée qui fonctionne ! Voici comment notre confrère de la Presse raconte cet exploit inédit de la clique :

M. P. N. Breton, de Montréal, est un collectionneur habile et érudit qui avait réussi à faire une collection de monnaies canadiennes et de médailles d'une grande valeur.

Il offrit cette collection en vente au gouvernement de Québec qui la refusa sous prétexte qu'il n'avait pas de fonds disponibles pour une pareille acquisition.

M. Breton eut alors recours aux bons offices de plusieurs hommes politiques et du gouvernement, revenant sur sa décision, consentit à acheter pour \$5,000 la collection de M. Breton et 2,000 exemplaires du Collectionneur illustré des monnaies canadiennes.

Le jour du paiement arrivant, le vendeur ne recevant pas son argent, se rendit à Québec. Là, l'hon. C. Langelier lui annonça qu'une lettre de crédit de \$5,000 à son ordre, payable en 1892, avait été signée et que cette lettre avait été envoyée à Montréal à l'hon. M. Robidoux.

Monsieur Robidoux, malade, envoya la lettre de crédit à M. C. A. Geoffrion, C. R. M. Breton alla chez M. Geoffrion qui lui fit endosser la lettre de crédit avec lui à la banque d'Hochelega, fit escompter cette lettre et remit à M. Breton \$3,000, en gardant \$2,000 (moins l'escompte) pour qui de droit, suivant les instructions qu'il avait reçues des ministres et qui étaient conformes aux conditions imposées par ces derniers à M. P. N. Breton.

Nous n'aurions pas parlé de cette affaire de \$2,000, bien pâle, bien petite, par le temps qui court, si elle ne renfermait tous les éléments qui en font un scandale de premier ordre, un scandale-type.

Tout y est clair et parfaitement défini. Aucun incident étranger ne vient troubler la netteté de l'opération qui se résume comme suit : Une lettre de crédit de \$5,000 est émise en paiement d'un achat fait par le gouvernement. Cette lettre, au lieu d'être envoyée au vendeur, est gardée par les ministres qui la font escompter par l'entremise de leur avocat, en lui donnant l'ordre de ne remettre que \$3,000 au lieu de \$5,000 à M. Breton, le vendeur.

Tout commentaire est inutile.

NOTES

M. Pacaud s'enfuit comme un criminel. M. Garneau est muet. M. Vallières fait comme Pacaud. M. Gus. Grenier et M. Lesage, pour ne pas être cassés par leurs chefs, sont forcés de répondre au sénat qu'ils ne peuvent obéir à l'assignation qu'ils ont reçue. Ils ont peur !

M. Frs Langelier est avocat depuis trente ans, il est docteur ès-lois, professeur de droit depuis vingt ans, conseil de la Reine depuis au delà de dix ans, et il veut nous faire croire qu'il ne connaît pas encore la signification du mot embezzled.

L'avocat du gouvernement de Québec, atterré par les révélations faites par MM. Armstrong, Dumoulin, Webb, Gaboury, voulut faire une diversion, et porta contre l'hon. M. Robitaille l'accusation d'avoir embezzled (détourné criminellement) \$118,000. Son accusation était appuyée d'un écrit assermenté.

Il savait que ses dires seraient répétés dans tout le Canada, par la presse, il savait que des journaux canadiens, comme l'Electeur, lanceraient l'accusation et n'offriraient pas la suite, quoiqu'il arrive, ni rétractation, ni explication.

Le coup serait porté. La diversion faite. Le but accompli.

M. Robitaille, honteusement calomnié, passerait pour un voleur.

Ça n'est rien, pourvu qu'on sache un peu Mercier et les frères.

Et M. Langelier, voyant qu'il ne peut prouver son accusation, au lieu de se rétracter comme un homme, au lieu de dire qu'il avait été trompé, comme le lui dictaient les plus élémentaires notions d'honorabilité, s'exécuse en disant qu'il ne comprenait pas, lorsqu'il s'en est servi, la signification du mot embezzlement.

M. Frs Langelier, avocat, docteur ès-lois, professeur de droit, conseil de la Reine, blagueur.

On dit que l'hon. M. Shehya est très irrité de la conduite de son collègue, M. Chs Langelier. Il lui reproche de s'être mêlé de choses qui ne le regardaient pas du tout, quand il a promis un dépôt de \$50,000 à M. Damoulin.

M. Shehya n'est pas un boodler ; s'il avait les reins un peu plus forts, il prendrait la seule position ouverte à un honnête homme, dans sa situation : sortir du cercle déplorable qui l'entoure.

A quand le prochain dépôt de \$3,000 par M. Charles ?

Quand l'Intendant revient-il au Château-Bigot ?

A OTTAWA

(Dépêche spéciale au Courrier du Canada.)

Ottawa, 2 septembre.

Le comité du sénat a pratiquement terminé l'enquête ce matin. Il y a peut-être à examiner M. Frs. Langelier, mais c'est peu probable. La séance a été un nouveau désastre pour M. Frs. Langelier. Il a été prouvé à l'aide de preuves documentaires indiscutables, de certificats d'ingénieurs et certificats des fidéi-commis qui ont administré les subsides, que tous les subsides votés pour la construction ont été appliqués jus qu'au dernier sou pour le paiement des ouvriers et du matériel. M. Armstrong a juré qu'il avait déposé \$40,000 de son propre argent et s'était endetté, en outre, personnellement, de \$45,000 pour construire le chemin qui a coûté des centaines et des milliers de piastres au-delà du montant total des subsides.

Le comité fera rapport demain. M. Power (libéral) aurait voulu engager le comité dans un conflit avec le gouvernement de Québec, en forçant les membres de ce gouvernement à comparaître, mais son avis n'a pas prévalu.

Monsieur l'abbé Adolphe Jodoin, décédé le 31 août dernier, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, appartenait à la société d'une messe section provinciale.

B. PH. GARNEAU, Ptre, Secrétaire.

Archevêché de Québec, } 2 septembre 1891.

De tout un peu

Nous apprenons avec plaisir qu'après la retraite ecclésiastique qui vient de finir à Portland, Oregon, Sa Grandeur Mgr l'archevêque Gross, a annoncé à son clergé qu'il avait nommé vicairé-général de l'archidiocèse le Rév. F.-X. Blanchet, curé de St.-Paul.

Nous sommes heureux d'apprendre aussi que le très Rév. F.-X. Blanchet viendra faire une promenade au Canada en 1893 pour revoir ses parents et ses amis.

Nous nous joignons avec plaisir aux nombreux amis du très Rév. F.-X. Blanchet pour le féliciter sur cette nouvelle dignité.

M. l'abbé Jodoin, le dévoué curé de Saint-Sauveur, comté de Terrebonne, est décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal, à l'âge de 55 ans.

C'est un long voile de deuil qui va s'abattre sur la paroisse de Saint-Sauveur, voile de deuil que le temps parviendra difficilement à déchirer.

Le corps a été transporté à Saint-Sauveur hier, où les funérailles ont eu lieu ce matin.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Une locomotive et neuf wagons dans le canal

Burlington Beach, Ont. 1.—Vers 11.40 p. m. hier, une locomotive et neuf wagons remplis de charbon, venant de Port Erie à destination de Toronto, ont enfilé dans le canal, à Hamilton Beach. On n'a pas encore retrouvé le chauffeur Crouch et le serrefrein Shaw.

Le trafic par eau et par chemin de fer ne sera pas interrompu.

Au Nord-Ouest

Calgary, 1.—Le premier train sur la ligne du nouveau chemin de fer, a quitté Calgary pour Edmonton, dimanche. Les entrepreneurs disent que le chemin sera complété jusqu'à McLeod de bonne heure cet automne.

Ce chemin de fer va contribuer au développement de l'une des régions les plus importantes du pays. La moisson est terminée dans ce district et le rendement est des plus abondants.

Un coup de mer

New-York, 1.—La traversée du steamer de la ligne Cunard Etruria a été marquée par un singulier et déplorable accident, dans lequel un homme d'équipage a été tué et huit autres blessés.

Il faut dire cependant qu'aucun passager n'a éprouvé le moindre désagrément et que le steamer lui-même n'a subi aucune avarie. L'accident a eu lieu mardi dernier, deux jours après le départ de Liverpool. Le temps était beau et la mer relativement calme, lorsque tout à coup, peu après le lever du jour, une vague gigantesque s'est abattue à l'avant sur le pont et a renversé neuf hommes d'équipage. La violence du choc a été telle qu'on ne s'explique pas comment tous ces infortunés n'ont pas été emportés par dessus bord.

Un nommé Jeremiah Harrington et âgé de vingt-deux ans, a été si grièvement blessé qu'il est mort au bout de quatre heures en dépit de tous les soins qu'on a pu lui prodiguer. Trois autres ont reçu des blessures très graves et resteront probablement estropiés, et les cinq autres ont éprouvé des contusions douloureuses mais sans gravité.

Une collecte a été faite depuis parmi les passagers de l'Etruria au profit des victimes de cet accident extraordinaire, et elle a produit la jolie somme de £300, dont la moitié sera allouée à la veuve et aux deux enfants de Harrington.

La situation au Chili

New-York, 1.—Une dépêche spéciale de Valparaiso au Herald dit que l'ordre est presque tout rétabli au Chili. Le général Bescuadana a été choisi comme président ad interim de la république par les membres de la Junte et on est confiant que l'action sera ratifiée par les membres qui sont maintenant en route d'Iquique.

Les troupes du gouvernement à Concepcion, Talquano et autres localités ont fait savoir, par l'entremise de leurs officiers, aux autorités congressionnistes, qu'elles cessent le combat et sont prêtes à obéir aux ordres de la Junte. Il n'y a plus que le Coquimbo qui menace encore de résister.

Il ne reste plus qu'à faire cesser toutes causes de troubles, juger ceux des officiers Balmacedistes qui se sont rendus coupables de débauché et préparer les élections qui ne sauraient manquer de donner de nouveau à la république un gouvernement constitutionnel.

Plusieurs officiers du gouvernement seront fusillés après avoir passé en cour martiale. Les officiers de Balmaceda à Coquimbo ont coupé le câble télégraphique anglais et refusent de se rendre. Ils se défendent.

L'Esmeralda et le Lynch partiront ce soir pour le Coquimbo et l'on commencera le transport des troupes.

La première et la seule exécution qui paraisse avoir été dictée par la vengeance, a eu lieu ici aujourd'hui.

Le procureur Fiscal Fas, qui avait conduit la cause contre les hommes inculpés dans le complot de faire sauter les torpilleurs Lynch et Condrit, laquelle a eu pour résultat l'exécution de Comings et de deux autres officiers, a été fusillé. Il y a bien eu d'autres exécutions, depuis que les congressionnistes occupent la ville, mais les fusillés étaient des hommes qui avaient incité le peuple à l'émeute et à l'incendie.

La présence de réfugiés politiques sur les vaisseaux de guerre américains et allemands a donné lieu à plusieurs conférences et à beaucoup de mécontentements.

On s'indigne beaucoup dans les cercles officiels et autres, de ce qu'on cache ces personnes aux autorités. On a demandé officiellement, hier, à l'amiral Brown et à l'amiral allemand de les livrer. Après s'être consultés, les deux officiers étrangers ont fait savoir qu'ils refusaient de livrer les réfugiés sous la garantie qu'on leur laisserait la vie sauve et qu'on leur ferait un procès. On a demandé ensuite aux officiers des vaisseaux de fournir une liste des officiers réfugiés à leur bord et la liste a été donnée.

New-York, 1.—On apprend de source certaine, de Santiago, que l'ex-président Balmaceda en est parti samedi pour Los Angeles, à environ trente milles à l'est de la Capitale. Il veut sans doute se rendre sur la Côte Atlantique.

Il est déjà du reste, hors de toute atteinte.

Nouvelle entreprise

Une compagnie, au capital de \$350,000 a été organisée sous le nom de "The Glasgow and Montreal Asbestos Company." Elle a l'intention d'exploiter les mines Martin, dans le township de Coleraine, et les mines Fraser, dans le comté de Beauce.

Une lettre en retard

Une lettre déposée au bureau de poste de cette cité en 1884 et adressée d'une manière bien lisible à un employé d'une banque bien connue, à San Francisco, est revenue, il y a quelques jours, au bureau des lettres mortes, à Ottawa, à l'adresse de celui qui l'avait envoyée. Après avoir erré pendant sept ans, la lettre est revenue d'où elle était partie.

Nouvelles Locales

Mort de M. Louis Casault

M. L. A. Casault, candidat aux dernières élections, contre M. N. Bernatohez, est mort vendredi à Montmagny. M. Casault était un franc conservateur ; il a toujours travaillé et rudement, dans les intérêts de son parti. M. Casault possédait une intelligence qu'il avait ornée de connaissances variées et solides. Il a été longtemps maire de Montmagny.

Nouveaux prêtres

Monseigneur Gravel a ordonné, dimanche à Nicolet deux nouveaux prêtres M. J. L. Cormier et M. Joseph de Gonzague. Ce dernier est le premier abénékiss de la tribu de St-Frs de Salles à Pierreville qui soit admis à la prêtrise, et il est vrai de dire que quoiconque ne connaîtrait pas son origine aurait de la difficulté à reconnaître en lui un indien dont il n'a pas conservé le type. Il est né du mariage d'une canadienne avec un métis abénékiss nommé Louis de Gonzague Obomsawin, mais ce nom de famille abénékiss a été abandonné depuis longtemps pour ne conserver que le nom de "Gonzague."

Madame de Gonzague est une femme d'énergie et de beaucoup de mérite. Restée veuve avec peu de moyens il y plus de vingt ans, elle a par son industrie et son travail incessant à des ouvrages de vannerie pu faire instruire et placer avantageusement sa famille, dont trois filles ont embrassé l'état ecclésiastique au couvent du Bon Pasteur de cette cité, et l'accession de son plus jeune fils au sacerdoce est le digne couronnement de ses efforts.

Personnel

L'hon. M. de LaBruère, conseiller législatif, est en cette ville.

Perdue

Ce matin dans la rue St-Louis ou dans la rue Des Jardins une épingle de cravate, montée en Or. On est prêt de la remettre au No 73 rue St-Louis.

Mariage

Un joli mariage a eu lieu ce matin à la chapelle St-Louis de la Basilique. M. Jos. Lemieux, marchand, de la société Noël, Lemieux et Lemieux, et le fils de notre concitoyen M. Narcisse Lemieux, conduisait à l'autel mademoiselle Eva Berlinguet, fille de M. F. X. Berlinguet, architecte, de cette ville.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Adolphe Legaré, curé de Beauport et l'oncle du marié.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

Acquisition

Les Révérends Pères Jésuites du Canada viennent de faire l'acquisition de la propriété de Dame veuve Léger Brousseau, sur le chemin de Ste-Foye, pour en faire une maison de retraite.

Accident

Jeudi après-midi, le juge Church a été victime d'un accident de voiture sur la rue McGill, à Montréal. Il a été renversé sur le pavé et dans sa chute il a reçu une blessure au front.

A la librairie Montmorency-Laval Garcia-Meron, par le P. Berthe. Vie du cap. Auguste-Marcueu, Vie du St-François de Sales, par M. Hamon. Vie de Lacordaire par le P. Choacore. Histoire de Ste-Elizabeth de Hongrie, par Montalembert. Vie de Louis XVII par Beauchesne. Vie de Mme Elizabeth par le même. Vie du P. de Ravignan, par Poujoulat, etc.

PRUNEAU et KIROUAC,

28 rue de la Fabrique.

MARIAGE

Hier matin, à l'église St-Jean-Baptiste, monsieur Pierre Adolphe Alain, conduisant à l'autel Melle Marie Louise Ernestine Trudel. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rév. M. F.-X. Plamondon, cousin de la mariée.

L'heureux couple est parti pour voyage. Pas de carte.

NAISSANCE

Ce matin, en cette ville, madame J. A. Dionne, un garçon.

PROVINCE DE QUÉBEC. } DANS LA District de Québec, } COUR SUPÉRIEURE No 2419.

PHILIPPE HUOT, Demandeur,

I ame S. E. YOUNG et al, Défendeurs

AVIS public est par le présent donné, que les parts de banque, à la Banque de Québec, appartenant aux défendeurs en cette cause et saisies en vertu d'un bref de " fieri facias de bonis " émané en cette cause, seront vendues le QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE courant, à DIX HEURES du matin, au bureau de la Banque de Québec, à Québec, 1 septembre 1891.

DD. BLANCHET, H. C. S. Québec, 2 septembre 1891.—1f. 276

PROVINCE DE QUÉBEC. } DANS LA Distri. t de Québec, } COUR SUPÉRIEURE No 1461.

PHILIPPE HUOT, Demandeur,

Dame S. E. YOUNG et al Défendeurs.

AVIS public est par le présent donné, que les parts de banque, à la Banque de Québec, appartenant aux défendeurs en cette cause, et saisies en vertu d'un bref de " fieri facias de bonis " émané en cette cause, seront vendues le QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE courant, à DIX HEURES du matin, au bureau de la Banque de Québec, à Québec, 1 septembre 1891.

DD. BLANCHET, H. C. S. Québec, 2 septembre 1891.—1f. 277

PIANOS M. N. DÉRY

Facteur d'Orgues, INFORME LE PUBLIC QU'IL A DANS son ATELIER, de MAGNIFIQUES PIANOS qu'il vendra à bonnes conditions au NO 506, Rue et Faubourg St-Jean, Québec, Québec, 27 août 1891.—1m. 270

LE MAGASIN DU LOUVRE, Vis-à-vis la Cote du Palais.

Pour un Mois !! Grande Réduction sur la Balance de nos MARCHANDISES D'ÉTÉ ! Dix pour cent d'escompte

Sera donné sur toutes les Chemises Blanches, prix variant de 49 cents à \$1.50 ! Chemises lassées pour garçon, 40 cents valant 65 cents. do do hommes, 80 cents valant \$1.15.

REÇU le 15 courant, 2 CAISSES d'IMPERMEABLES pour Dames et Messieurs, dans les derniers dessins avec collerette de 30 pouces.

Des Tailleurs d'expérience sont attachés à l'établissement. Toute commande par la maille recevra une attention spéciale.

COTE DE FAGUY, 27, Rue St-Jean, VIS-À-VIS LA COTE DU PALAIS. Québec, 15 juillet 1891.—5 déc. 90.—1 an. 64

SEMINAIRE DE QUEBEC.

LA rentrée des élèves du Petit et du Grand Séminaire de Québec ne s'y fera que le VINGT-CINQ SEPTEMBRE prochain. BENJ. PAQUET, Ptre, P. A. Supérieur. Québec, 27 août 1891 273

SEMINAIRE DE QUEBEC

COMME les travaux qui se font au Petit et au Grand Séminaire pour installer l'éclairage électrique et le chauffage à la vapeur ne sont pas encore terminés, il a été décidé que la rentrée des élèves ne se ferait que le VINGT-CINQ SEPTEMBRE. Québec, 22 août 1891. 263

Collège de Ste-Anne

LA RENTRÉE DES ÉLÈVES aura lieu le TROIS SEPTEMBRE courant. Québec, 2 septembre 1911.—1f. 279

INSTITUTRICES DEMANDÉES.

ATEWKESBURY, COMTE DE QUÉBEC, une institutrice, munie d'un diplôme d'école élémentaire, sachant le français et l'anglais. PRIX \$120, avec logement et chauffage. S'adresser à M. ED. H. AMEL, secrétaire.

PERCÉ, UNE INSTITUTRICE diplômée par école modèle, et parlant l'anglais et le français. Prix \$160.00. MATANE, UNE INSTITUTRICE diplômée par école modèle. Prix \$160.00. DEUX INSTITUTRICES DIPLOMÉES pour école élémentaire. Prix \$100.00. P. S.—Anciennes élèves de l'école normale pr. Québec, 9 août 1891.—1m. 255

LE et après LUNDI, le 15 JUIN 1891, les trains, partant de Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

Départ de Québec 8.30 A. M.—[De la Station C. P. R.] Express direct pour le Lac Saint-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 4.47 P. M., et à Roberval à 5.15 P. M.

Arrivée à Québec 6.16 A. M.—Express direct part de Roberval à 8.30 P. M. tous les jours, ainsi que le 1^{er} dimanche, mais pas le samedi, (et de la jonction Chambord à 9.00 P. M.) pour Québec, (C. P. R.) et arrivant à 6.15 A. M.

8.40 A. M.—Express local part tous les jours de St-Raymond à 7.05 A. M. et arrivant à Québec [Jette Louise] à 8.40 A. M.

8.15 P. M.—Train mixte part de la 1^{re} à Pierre tout les jours à 2.45 P. M., de St-Raymond à 2.20 P. M., et du lac St-Joseph à 6.50 P. M., arrivant à Québec (C. P. R.) à 8.15 P. M.

Chars-poula. MONARCH attachés à tous les trains directs du jour, et chars docteurs aux trains directs du soir. On peut retirer des sièges et des lits, et se procurer des billets de pas-âge chez R. M. STOCKING, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis et chez Suzor et Trudelle, 87 rue du Pont

Le bateau à vapeur Ida voyagera sur le lac St-Joseph, entre la station et l'Hôtel Lake View, entre le 15 juin et le 14 septembre, en raccourci avec les trains. Le bateau à vapeur de M. Beemer, Unidra et le bateau à vapeur Peribonca, voyageront comme suit sur le lac St-Jean :

Commencant lundi le 15 juin, et durant la saison des touristes, le bateau à vapeur Peribonca, capitaine Geo. Martin, ou le bateau à vapeur Unidra, capt. H. Savard, partira de Roberval tous les jours, ainsi que le dimanche, à 9 A. M., pour le ISLAND HOUSE, à la Grande Décharge, y arrivant à 11 A. M. Au retour partira de la Grande Décharge à 4 P. M., et arrivera à Roberval à 6 P. M.

Le bateau à vapeur Peribonca, ira à la rivière Péribonca deux fois par semaine, ou plus souvent, pour les besoins de la scierie et de la colonisation. Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest est enregistré pour Roberval.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures p. m. Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations émis les samedis bons pour revenir jusqu'au mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux. Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS. Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Tout renseignements au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec, Québec, 21 juillet 1891 J. G. SCOTT, Sect. & Gérant.

TOURISTE ETABLIS EN 1842 !

Les Dernières Nouveautés de la Saison en ETOFFES DE FANTAISIE A ROBES Directement des meilleures maisons européennes !

DÉPARTEMENTS spéciaux. Confections des Robes, Manteaux et Chapeaux. —Toujours un grand choix dans les nouvelles— Etoffes à Robes et Soie, etc. Châles de voyage.

Imperméables (cravante) pour dames. Les meilleures fabriques de Gants et de Robes. Vêtements de dessous en Merino, Cachemire et Laine Naturelle pour Dames.

Vêtements de dessous en Coton pour Dames. Parapluies, Dentelle et Ruchés, Mouchoirs en Dentelles de Fil. Robes et manteaux faits après huit jour d'avis.

DÉPARTEMENT DES MESSIEURS. Un grand choix d'Étoffes Écossaises et Anglaises pour habits et pantalons. Vêtements de dessous en Laine Naturelle et Mérito de fabrique Standard. Un tailleur expérimenté de Londres promet d'exécuter tout ordre en 48 heures d'avis.

Glover, Fry & Cie.